

Enquête: MIRE_U
Formulaires: R201

Réserves minimales

Informations concernant le release

Release	1.6
Valable dès le	20.09.2023
Publication	28.09.2023

1. Remarques générales

Modifications

- Précision apportée aux commentaires: les avoirs en comptes de garantie détenus dans le cadre de la garantie des dépôts par esisuisse (comptes de garantie) sont pris en compte dans le calcul des avoirs en comptes de virement à la BNS.

Documents d'enquête, obligation de fournir des renseignements et remise des données

Documents d'enquête	https://emi.snb.ch/fr/emi/MIREX
Obligation de fournir des renseignements	eSurvey - Gestion des utilisateurs
Attribution de droits	Les administrateurs d'eSurvey doivent saisir et, si nécessaire, mettre à jour les données concernant les fournisseurs de données et les interlocuteurs pour le contenu.
Première date de référence	20.09.2023 (période d'application: du 20 du mois en cours au 19 du mois suivant)
Délais de remise des données	fin du mois qui suit l'achèvement d'une période d'application
Livraison des données	par eSurvey: https://surveys.snb.ch/

Contacts et informations

Contacts	www.snb.ch (/Statistiques/Enquêtes/Contacts)
Messages via le flux RSS et le service News Alert	www.snb.ch (/Statistiques/Enquêtes/Informations sur l'établissement des relevés)

Note de mise à jour

2. Modifications par rapport au dernier release

Versions des relevés

aucun changement

Formulaires

aucun changement

Commentaires

Jusque-là

Les relevés de compte quotidiens sont déterminants pour le calcul des avoirs en comptes de virement à la BNS.

Désormais

Les avoirs en comptes de virement détenus à la Banque nationale comprennent les avoirs à vue des comptes de virement (comptes principaux) et les avoirs à vue des comptes de garantie détenus dans le cadre de la garantie des dépôts par esisuisse. Les relevés de compte quotidiens des comptes de virement (comptes principaux) et le dernier relevé du compte de garantie sont déterminants pour le calcul des avoirs en comptes de virement à la Banque nationale.

Règles de cohérence

aucun changement

Feuille «Mapping»

aucun changement
